



## Communiqué de presse

---

Paris, le 15 octobre 2020

### **Escroqueries : l'ACPR alerte le public sur les agissements d'escrocs usurpant son identité ou celle de son personnel**

**L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a été informée de courriels frauduleux, usurpant son identité et celle de ses dirigeants ou autres membres de son personnel, afin d'obtenir des victimes le versement de fonds pour des motifs divers (frais de déblocage de virements, obtentions de crédits, paiements d'amendes, etc.) ou encore la collecte d'informations personnelles. Il s'agit de tentatives d'escroquerie.**

Des escrocs utilisent abusivement les noms et logos de l'ACPR, l'identité de membres de son personnel et des courriels émis à partir d'adresses à l'apparence officielle.

L'Autorité appelle le public à la plus grande vigilance et à ne pas répondre à ces sollicitations ou, en cas de doute, à [contacter](#) l'ACPR.

Si vous avez été victime de cette fraude, l'ACPR vous invite à [déposer une plainte](#) dans les meilleurs délais et à contacter INFO ESCROQUERIES au 0 805 805 817 (appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 18h30).

#### **À propos de l'ACPR**

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général. Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr>

#### **Contact de Presse :**

Unité Communication de l'ACPR - Email : [presse@acpr.banque-france.fr](mailto:presse@acpr.banque-france.fr)